## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



## Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 9 novembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT : Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MAGLICA) - Mme KOENDERS (pouvoir M. MARTIN) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M.

GERVAIS) - Mme GAÚTHIE (pouvoir Mme CHATILLON) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

Membres absents : M. MARTIN

## OBJET DE LA DELIBERATION

Logement à loyer modéré - 13, chemin du Pré Versé - Cession d'une parcelle de terrain à Orvitis

M. PRIBETICH, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 10 juillet 2009, la Ville a décidé d'exercer son droit de préemption sur une parcelle de terrain, libre d'occupation, située 13, chemin du Pré Versé, cadastrée section CK n°148, d'une superficie de 2 840 m², moyennant le prix de 417 500 €.

Orvitis a confirmé son intérêt d'acquérir ce bien sur lequel il envisage une opération de construction de quatorze logements.

Il est proposé d'accéder à sa demande et de lui céder cette parcelle de terrain, au prix équivalent au coût d'acquisition et conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la cession par la Ville, à Orvitis, représenté par Monsieur Christophe Bérion, Directeur Général - 17, boulevard Voltaire - BP 4 - 21001 Dijon cedex, d'une parcelle de terrain, cadastrée section CK n°148, moyennant le prix de 417 500 €;

- 2- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif;
- 3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

## RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PUBLIÉLE 24/11/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

2 4 Nuv. 2009



